



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-03-11

Séance du 15 mars 2021

### **AFFAIRES FINANCIERES** **AFFECTATION DU RESULTAT**

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne, dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis à Nangis, RD619-ZI, en séance à huis clos, sous la présidence de Monsieur Éric JEUNEMAITRE, Président.

**Titulaires présents** : M. et Mmes JEUNEMAITRE, LE BOUTER, DELANNOY, BOURCIER, CRAPARD, FOURREY, HARSCOËT, SOSINSKI, PATRON, JEGO, CHIANESE, AMABLE, MARTI, QUERMELIN, BOLZE, FONTAN

**Suppléants présents** : M. et Mmes LECLERC, DUVERNEIX, CONDAMINET, FENOT, CANAPI, BEAUGELET, BALDY

**Représentés** :

**Excusés** : M. BRICHET

**Secrétaire de séance** : M. PATRON

Date de la convocation	: 05 mars 2021
Nombre de délégués en exercice	: 23
Nombre de délégués présents	: 23
Suffrages exprimés	: 23



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-03-11

Séance du 15 mars 2021

### **AFFAIRES FINANCIERES** **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Comité Syndical doit se prononcer sur l'affectation des résultats de la section de fonctionnement.

Il est rappelé que le bilan financier de l'année 2020 se présente ainsi :

#### ◆ **Section de fonctionnement :**

RESULTAT	Excédent de	3 823 448,46 €
RESULTATS REPORTES DES EXERCICES ANTERIEURS	Excédent de	1 126 677,29 €
<b>TOTAUX</b>	Excédent de	<b>4 950 125,75 €</b>

#### ◆ **Section d'investissement :**

RESULTAT	Déficit de	1 187,80 €
RESULTATS REPORTES DES EXERCICES ANTERIEURS	Déficit de	3 659 400,70 €
RESTE A REALISER		554 339,82 €
<b>TOTAUX</b>	Besoin de financement	<b>4 214 928,32 €</b>

Les règles de la Comptabilité Publique imposant l'obligation d'affecter les excédents de la section de fonctionnement (dans la limite des possibilités) afin de couvrir le besoin en financement de la section d'investissement, les opérations suivantes sont proposées :

- Affectation en réserve en section d'investissement : 4 214 928,32 €  
(Article 1068 – Recettes)
- Excédent reporté en section de fonctionnement : 735 197,43 €  
(Article 002 – Recettes)



Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 077-257705574-20210315-210311-BF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-03-11

Séance du 15 mars 2021

**LE COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT  
CI-DESSUS.**

Ainsi fait et délibéré  
Pour expédition conforme,  
Le Président,



Éric JEUNEMAITRE

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 23 mars 2021

Affiché, le 23 mars 2021

Le Président,

Éric JEUNEMAITRE

